

Direction générale adjointe
Transition écologique
et équilibres territoriaux

Direction
des Routes départementales

Agence technique départementale
de Beaupréau-Cholet

Affaire suivie par /Ludovic Péaud/P.
Ménard

Tél : 02 41 46 20 50
at.beaupreau-cholet@maine-et-loire.fr

Autorisation d'utilisation de l'arrêté permanent « travaux d'entretien routier département »

VU l'arrêté permanent n°2026- ACNP- 0054 du 20/02/2026

CONSIDERANT les travaux d'enrobés sur routes départementales par l'entreprise Colas.

RD n°147 Trémentines ↔ Le May sur Evre
-devant l'ancienne Gare de Trémentines du PR 28+600 au PR 28+760 hors agglomération, commune de Trémentines.

Travaux du 15 septembre 2026 de 7h30 à 18h00.

Article 4-2 d/ Mesure autorisée : route barrée : déviation depuis la RD 160 (Trémentines) direction Cholet puis la RD 752 et la RD 15 (et vice et versa).

L'entreprise Colas est autorisée à utiliser l'arrêté permanent travaux départemental,
Sous la responsabilité de M. Anthony Mercier.

A Beaupréau, le 31 août 2026

